

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DISPERBYK-2081

UFI : WAEA-F02H-A00K-7EUM

Code du produit : 000000000000116527

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif mouillant et dispersant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel

Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735

Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03 (Français et Anglais)  
+44 1235 239670 (All languages)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H361d Susceptible de nuire au fœtus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

Conseils de prudence

: **Prévention:**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Stockage:**

- P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- 107-41-5 2-méthylpentane-2,4-diol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Aqueous solution of acrylic polycarboxylic acid salt

#### Composants

| Nom Chimique             | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification      | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| 2-méthylpentane-2,4-diol | 107-41-5                                                     | Skin Irrit. 2; H315 | >= 3 - < 5               |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

|  |                               |                                      |  |
|--|-------------------------------|--------------------------------------|--|
|  | 203-489-0<br>01-2119539582-35 | Eye Irrit. 2; H319<br>Repr. 2; H361d |  |
|--|-------------------------------|--------------------------------------|--|

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Susceptible de nuire au fœtus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants                                                        | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|-------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------|------------------------|--------|
| 2-méthylpentane-2,4-diol                                          | 107-41-5 | VLCT (VLE)                         | 25 ppm<br>125 mg/m3    | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires) |          |                                    |                        |        |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance      | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé  | Valeur    |
|--------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|-----------|
| 2-méthylpentane-2,4-diol | Consommateurs      | Oral(e)            | Long terme - effets systémiques | 1 mg/kg   |
|                          | Consommateurs      | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 1 mg/kg   |
|                          | Consommateurs      | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 3,5 mg/m3 |
|                          | Travailleurs       | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 2 mg/kg   |
|                          | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 14 mg/m3  |
|                          | Travailleurs       | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 49 mg/m3  |

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance      | Compartiment de l'Environnement | Valeur      |
|--------------------------|---------------------------------|-------------|
| 2-méthylpentane-2,4-diol | Eau douce                       | 0,429 mg/l  |
|                          | Intermittent releases           | 4,29 mg/l   |
|                          | Eau de mer                      | 0,0429 mg/l |
|                          | Sédiment d'eau douce            | 1,79 mg/kg  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains  
Matériel : Gants jetables en PVC

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion : < 5 °C  
Méthode: derived

Début d'ébullition : > 95 °C  
Méthode: derived

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

|                                       |   |                                                                                    |
|---------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| Température d'auto-inflammation       | : | Non applicable                                                                     |
| Température de décomposition          | : | Donnée non disponible                                                              |
| pH                                    | : | 8 (20 °C)<br>Concentration: 100 %<br>Méthode: Universal pH-value indicator         |
| Viscosité<br>Viscosité, dynamique     | : | Donnée non disponible                                                              |
| Solubilité(s)<br>Hydrosolubilité      | : | soluble                                                                            |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : | Donnée non disponible                                                              |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible                                                              |
| Pression de vapeur                    | : | 24,0 hPa (20 °C)<br>Méthode: derived                                               |
| Densité relative                      | : | Donnée non disponible                                                              |
| Densité                               | : | 1,107 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1.013 hPa)<br>Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube) |
| Densité de vapeur relative            | : | Donnée non disponible                                                              |

### 9.2 Autres informations

|                           |   |                       |
|---------------------------|---|-----------------------|
| Inflammabilité (liquides) | : | Ne brûle pas          |
| Taux d'évaporation        | : | Donnée non disponible |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |   |                                                                                      |
|-----------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
|-----------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.4 Conditions à éviter

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### 2-méthylpentane-2,4-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### 2-méthylpentane-2,4-diol:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : irritant

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

### Composants:

#### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

|          |                             |
|----------|-----------------------------|
| Espèce   | : Lapin                     |
| Méthode  | : OCDE ligne directrice 405 |
| Résultat | : irritant                  |

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

|           |                         |
|-----------|-------------------------|
| Remarques | : Donnée non disponible |
|-----------|-------------------------|

### Composants:

#### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

|                    |                                                  |
|--------------------|--------------------------------------------------|
| Type de Test       | : Test de Maximalisation                         |
| Voies d'exposition | : Contact avec la peau                           |
| Espèce             | : Cochon d'Inde                                  |
| Méthode            | : OCDE ligne directrice 406                      |
| Résultat           | : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. |

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

|                       |                                    |
|-----------------------|------------------------------------|
| Génotoxicité in vitro | : Remarques: Donnée non disponible |
|-----------------------|------------------------------------|

|                      |                                    |
|----------------------|------------------------------------|
| Génotoxicité in vivo | : Remarques: Donnée non disponible |
|----------------------|------------------------------------|

#### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

|           |                         |
|-----------|-------------------------|
| Remarques | : Donnée non disponible |
|-----------|-------------------------|

#### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

### Produit:

|                         |                                    |
|-------------------------|------------------------------------|
| Effets sur la fertilité | : Remarques: Donnée non disponible |
|-------------------------|------------------------------------|

|                                          |                                    |
|------------------------------------------|------------------------------------|
| Incidences sur le développement du fœtus | : Remarques: Donnée non disponible |
|------------------------------------------|------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité à dose répétée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Donnée non disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

les autres invertébrés  
aquatiques

### Composants:

#### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.690 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3.200 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: non

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 429 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

#### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

#### **2-méthylpentane-2,4-diol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,14  
Méthode: calculé  
BPL: non

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## DISPERBYK-2081

Version 7.0

SDB\_FR

Date de révision: 11.06.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Date d'impression 17.06.2025

dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Repr. 2

H361d

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR